

**Séance du 9 septembre 2015**  
(Convocations du 27 août 2015)

L'an deux mille quinze le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

L'an deux mille quinze le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Michel DELHAISE, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE – Adjoints, Dominique TREHOU, Danièle VERMANDERE, Marie-Brigitte BAUDUIN, Philippe BEYAERT, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hervé WARGNYE, Hermine DELMAU, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER,

Etaient excusées : Sylvie LEMAIRE qui a donné procuration à Jean-Michel Raviart, Alexandra PAWLAK qui a donné procuration à Dominique Tréhou

Etaient absents : Chloé COUPLÉ, Bertrand BAUDUIN

Véronique Sibile a été désignée secrétaire de séance.

---

M. le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une minute de silence en mémoire de M. André DELEBARRE, conseiller municipal, décédé au mois de juin dernier.

M. le Maire accueille Mme Nicole DELVIGNE en tant que nouvelle conseillère municipale.

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Julien BECUE a démissionné de son poste de conseiller municipal à compter de ce jour. Il sera remplacé par M. David LEFEBVRE, qui n'a pas pu être convoqué en bonne et due forme pour cette réunion de Conseil.

---

**1. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit être soumis à débat en Conseil municipal et qui répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.
- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les principaux axes du PADD sont :

- Conforter le centre-village en valorisant le lien entre les deux pôles (mairie-salle des fêtes et église-commerces-écoles)
- Conserver l'identité rurale de la Commune et concilier Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Prise en compte du risque.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.  
Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

## **2. Création d'un nouveau poste d'adjoint au maire**

M. le Maire propose au Conseil municipal de créer un 6<sup>ème</sup> poste d'adjoint au maire afin de développer les services municipaux. A l'unanimité, le conseil décide la création d'un 6<sup>ème</sup> poste d'adjoint au maire.

## **3. Election d'un sixième adjoint au maire**

Mme Danièle VERMANDERE pose sa candidature pour occuper le poste de 6<sup>ème</sup> adjoint au maire. A l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Danièle VERMANDERE est élue 6<sup>ème</sup> adjoint.

## **4. Achat de la parcelle cadastrée AB 34 située 707 Rue Neuve à l'Etablissement Public Foncier (EPF)**

L'EPF, a proposé à la Commune, dans le cadre de la convention de portage signée avec lui, d'acquérir la parcelle cadastrée AB 34 (707 rue Neuve – indivision Soëte) pour 250 208,59 € TTC (hors frais complémentaires et notamment les frais de portage).  
A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte de vente de ce terrain au prix proposé par l'E.P.F. et à effectuer toutes démarches concernant cette acquisition.

## **5. Déclassement de l'immeuble de l'ancienne Poste (1797 route de Roubaix)**

A l'unanimité, le Conseil municipal constate la désaffectation de l'immeuble sis 1797 route de Roubaix à Lecelles auparavant utilisé par les services de La Poste ; et décide du déclassement de cet immeuble du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;  
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ; et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré-à-gré.

## **6. Demande de prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet.

## **7. SIVS - Autorisation de signature des conventions de mise à disposition de service pour les activités périscolaires**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer avec le Syndicat intercommunal de la vallée de la Scarpe (SIVS) une convention de mise à disposition de service et tout document afférent pour que les services de lecture publique et des sports du SIVS soient mis à disposition de la commune dans le cadre des activités périscolaires, conformément aux statuts du SIVS.

## **8. Autorisation de signer les conventions dans le cadre des dispositifs d'emplois aidés**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les conventions et les contrats de travail à durée déterminée, dans le cadre des dispositifs d'emplois aidés, en fonction des besoins des différents services.

## **9. Modification au tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## **10. Taxe sur la Consommation finale d'Electricité – Fixation du Coefficient multiplicateur unique**

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,5, pour toutes les consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Commune de Lecelles.

## **11. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN (Comités syndicaux des 12 mars et 29 juin 2015)**

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les adhésions de nouvelles collectivités locales au SIDEN-SIAN.

**Le Maire**

**Jean-Claude MESSAGER**